

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DU GENIE URBAIN  
SERVICE INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS  
Affaire suivie par : Richard SERRE  
Courriel : richardserre@beziers-mediterranee.fr  
Poste/téléphone : 04 67 01 68 68

- 4 MAI 2017  
Le Président

à

Monsieur Jean Marie [REDACTED]  
[REDACTED]  
34290 ESPONDEILHAN

Objet : voie d'accès au Golf Saint Thomas

Nos réf : 161 17 DGU - RS/LR  
vos réf :

Monsieur,

Par courrier en date du 30 Mars 2017, vous me faites part de vos observations notamment sur le mauvais état de la voie d'accès qui mène au Golf Saint Thomas situé sur la commune de Béziers.

A ce sujet, je vous informe que cette voirie située sur les communes de Servian, Béziers et Montblanc a un statut communal et n'est donc pas intégrée dans la liste des voiries déclarées d'intérêt communautaire qui sont gérées par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Aussi, dans le cadre de sa compétence « voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ne peut donc pas intervenir légalement sur cette voirie pour réaliser des opérations d'entretien.

Il appartient donc aujourd'hui aux communes concernées d'assurer l'entretien régulier de cette voirie selon des dispositions du code de la voirie routière et du pouvoir de police de la circulation.

Conscient de l'intérêt que vous portez à votre demande légitime, je transmets immédiatement une copie de votre requête accompagnée de la présente réponse, aux communes concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour le Président

Le Conseiller communautaire,  
Délégué à l'Accessibilité, la Voirie,  
à la gestion du Patrimoine immobilier et mobilier

Régis VIDAL



Copies : - Maire de Servian  
- Maire de Béziers  
- Maire de Montblanc